

OLYMPIADE 2004/2008

SAISON 2004/2005

Choisy le Roi, le 3 Mars 2005

**PROCES VERBAL N°1  
DE LA COMMISSION CENTRALE SPORTIVE**

**Vendredi 18 Février 2005**

**Présents :**

Monsieur	Jean Pierre	MELJAC	Président de la CCS
Messieurs	Alain	DE FABRY	Membre de la CCS
	Philippe	DUPAU	Membre de la CCS
	Bernard	THIVILLIER	Membre de la CCS
	Serge	TRIAUREAU	Membre de la CCS

**Assistent :**

Monsieur	Eric	COLAS	Secrétaire de la CCS
Monsieur	Jean Claude	ETIENNE	Chargé de mission
Monsieur	Jean Marie	SCHMITT	Représentant de la DTN

**I) INSTALLATION DE LA COMMISSION**

• **FONCTIONNEMENT.**

La Commission valide les dates de réunions suivantes :

- Vendredi 22 avril 2005
- Vendredi 24 juin 2005

Le traitement des urgences ainsi que l'étude des vœux des clubs, des Comités & des Ligues se feront par courriel.

Monsieur Philippe DUPAU est chargé de la relation avec la commission des éducateurs.

**II) GESTION DES CHAMPIONNATS ET COUPE (Affaires)**

• **BENJAMIN MASCULINS**

- **Matches BMT004 ASPTT LAVAL/CPB RENNES et BMT005 CPB RENNES/VILLIERS DU 12/12/2004**

.../...

**DOCUMENT ADOPTE EN BUREAU EXECUTIF DU 4 MARS 2005**

**Les faits :**

- ☞ L'équipe du **CPB RENNES** a prévenu la FFVB de son forfait ; par ce fait le tournoi à LAVAL n'a pas eu lieu.

**Les décisions et conséquences :**

L'équipe de **CPB RENNES (0353652) :**

- Perd les 2 matchs par FORFAIT en application de l'article 20 du R.G.E.N.
- Est classée dernière de la poule T
- Est éliminée du 2ème tour de la coupe de France Benjamin Masculine
- Est sanctionnée d'une amende financière de 150 € en application du point XV ; Amendes et Droits du point E du B.F.I. de la CCS

- **BENJAMIN FEMININE**

- **Matchs BFK008 CE. SEVIGNE/ACBB et BFK009 RENNES EC/ACBB DU 09/01/2005**

**Les faits :**

- ☞ L'équipe de l' ACBB était absente à l'heure des rencontres.

**Les décisions et conséquences :**

L'équipe de l'ACBB (**0922431**) :

- Perd les 2 matchs par FORFAIT en application de l'article 20 du R.G.E.N.
- Est classée dernière de la poule K
- Est éliminée du 3ème tour de la coupe de France Benjamin Féminine
- Est sanctionnée d'une amende financière de 150 € en application du point XV ; Amendes et Droits du point E du B.F.I. de la CCS
- Est sanctionnée d'une amende financière de 7 € à verser au club de Cesson Sévigné (0357501) en application du point XV ; Amendes et Droits du point E du B.F.I. de la CCS

.../...

**DOCUMENT ADOPTE EN BUREAU EXECUTIF DU 4 MARS 2005**

Date de création : 07/03/2005 17:24  
 Date de réunion : CCS du 18/02/2005  
 Auteur : Jean-Pierre MELJAC  
 Date d'impression : 07/03/2005

- **NATIONALE 1 MASCULINE**

- **Matchs 1MB055 AIX UC/TULLE NAVES DU 29/01/2005**

**Les faits :**

- ☞ L'équipe de **TULLE NAVES** a prévenu la FFVB de son forfait pour la dernière journée de la 1<sup>ère</sup> phase de Nationale 1 Masculine poule B à AIX EN PROVENCE.

**Les décisions et conséquences :**

L'équipe de **TULLE NAVES (0198765) :**

- ➔ **Perd le match par FORFAIT sur le score de 0/3 00/25 – 00/25 – 00/25 0 Point en application de l'article 20 du R.G.E.N.**
- ➔ **Est sanctionnée d'une amende financière de 1 600 € en application de l'article 20 du RGEN ; Amendes et Droits du point E du B.F.I. de la CCS**

- **Matchs 1MA045 HALLUIN/ACBB DU 08/01/2005**

Après avoir étudié les documents en sa possession :

- ☞ Rapport du 1<sup>er</sup> arbitre (arrivé le 13/01/05),
- ☞ Feuille de match 1MA045 du 8 janvier 2005 (Halluin / ACBB),
- ☞ Courrier de Monsieur Jean Paul AMANS, Président et soigneur (sur cette rencontre) de l'ACBB, arrivé par lettre recommandée le 11 janvier 2005, avec accusé de réception, accompagné d'un chèque de 100 euros,
- ☞ Courrier de Monsieur Claude LECONTE (Vice Président du Club d'Halluin).
- ☞ Avis de la CCA

La CCS déclare que la réclamation est recevable sur la forme.

Sur le fond, il s'avère que, dans le BFI (partie CCA page 6), il faut lire Ballon MIKASA MVL 2001 au lieu de MVL 200 qui n'existe pas. Il n'y a donc pas eu manquement au règlement sur les ballons officiels.

La CCS décide d'entériner le résultat de la rencontre.

- **NATIONALE 3 FEMININE**

- **Matchs 3FE081 VBC FERROIS/USM MALAKOFF DU 30/01/2005**

La CCS a étudié les documents en sa possession :

- ☞ Rapport du 1<sup>er</sup> arbitre (arrivé le 01/02/05),

.../...

**DOCUMENT ADOPTE EN BUREAU EXECUTIF DU 4 MARS 2005**

Date de création : 07/03/2005 17:24  
 Date de réunion : CCS du 18/02/2005  
 Auteur : Jean-Pierre MELJAC  
 Date d'impression : 07/03/2005

- ☞ Feuille de match 3FE081 du 30 janvier 2005 (VBC Férois / Malakoff),
- ☞ Courrier de l'équipe de Malakoff, arrivé par lettre recommandée le 1<sup>er</sup> février 2005, avec accusé de réception, accompagné d'un chèque de 100 euros,
- ☞ Courrier de l'équipe de la Fère,
- ☞ Courrier de la Société de transports VISUAL.

### **Les décisions et conséquences :**

Au vue des justificatifs de la Société de transport (VISUAL ILE DE France) et du dossier qui confirment la bonne foi du club de Malakoff, la CCS décide de faire rejouer ce match le 13/03/2005.

## • **NATIONALE 1 FEMININE**

### • **Matchs 1FD027 ASE RIXHEIM/LATTES VAC DU 26/02/2005**

Le club de LATTES VAC a demandé le report des matchs se déroulant pendant le stage Beach de la Réunion du 11 au 28 février 2005, car il avait une joueuse retenue.

L'article 13 du Règlement général des épreuves nationales stipule : « Tout groupement sportif, dont un joueur est sélectionné dans une équipe nationale de la FFVB, peut demander le report d'une rencontre nationale de la catégorie d'âge du joueur, implantée le jour où son joueur doit être à la disposition de l'équipe nationale pour une rencontre ou sa préparation. Ce report est de droit. »

Vu les dates du calendrier prises et l'occupation de la salle du club de RIXHEIM (lettre de la mairie à l'appui), la CCS décide d'implanter la rencontre le 07/05/2005 par dérogation exceptionnelle.

## • **NATIONALES 2 MASCULINE ET FEMININE (PLAY OFF/PLAY DOWN)**

DEMANDE DE MODIFICATION AU CALENDRIER POUR LA DERNIERE JOURNEE DE LA 2EME PHASE DE CHAMPIONNAT DU 30/04/05 AU 01/05/05.

### • **Match 2FH029 NEUVILLE SPORT/ASNIERE VOLLEY 92 DU 30/04/2005**

Dérogation accordée au 01/05/05.

### • **Match 2ME030 VB SENNECEY LE GRAND/ASLJ CROIX D'ARGENT MONTPELLIER DU 30/04/2005**

Dérogation accordée au 01/05/05.

### • **Match 2MH032 CPB RENNES/ST MICHEL SPORTS MARQUETTE DU 30/04/2005**

Dérogation accordée au 01/05/05.

.../...

**DOCUMENT ADOPTE EN BUREAU EXECUTIF DU 4 MARS 2005**

Date de création : 07/03/2005 17:24  
 Date de réunion : CCS du 18/02/2005  
 Auteur : Jean-Pierre MELJAC  
 Date d'impression : 07/03/2005

### III) COUPE DE FRANCE SENIORS.

Présentation du déroulement des Finales des Coupes de France Féminine & Masculine.  
Déroulement validé par la CCS.

### IV) FINALES CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS NAT 3.

Le Bureau Fédéral demande à la CCS d'intégrer 2 équipes DOM-TOM aux Finales N3.  
La CCS modifie donc le déroulement de la compétition de la Finale du Championnat de France de Nationale 3 Féminine & masculine :  
2 poules de 5 équipes. Les 8 premiers de chaque poule du Championnat de France ainsi que les 2 clubs des DOM-TOM en position de 5ème dans chacune des poules.

#### ***IMPLANTATION DES FINALES.***

COMPETITION	DATES	ORGANISATEURS	LIGUES
FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE NATIONALE 3 FEMININE	13, 14 & 15 mai 2005	AS L'UNION	MIDI-PYRENEES
FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE NATIONALE 3 MASCULINE	13, 14 & 15 mai 2005	LAON VC	PICARDIE

La CCS prend contact auprès des clubs organisateurs rapidement pour leur signaler le nouveau déroulement de la compétition en fonction des 2 équipes DOM-TOM supplémentaires.

### V) CHALLENGE ET COUPE DE FRANCE JEUNES.

Présentation de l'établissement des poules du 5<sup>ème</sup> tour de la Coupe et du Challenge de France et explication par Monsieur Eric COLAS des modalités et critères retenus pour la composition des poules des différents tours.

Le club de Luc Volley Ball (Var) demande à recevoir pour le 5<sup>ème</sup> tour du Challenge de France Benjamine. La CCS rejette cette demande, le Luc VB ayant déjà reçu sur le 1<sup>er</sup> & 4<sup>ème</sup> tour.)

.../...

**DOCUMENT ADOPTE EN BUREAU EXECUTIF DU 4 MARS 2005**

Date de création : 07/03/2005 17:24  
Date de réunion : CCS du 18/02/2005  
Auteur : Jean-Pierre MELJAC  
Date d'impression : 07/03/2005

**IMPLANTATION DES FINALES.**

COMPETITION	DATES	ORGANISATEURS	LIGUES
FINALE DE LA COUPE DE FRANCE ESPOIR FEMININE	05, 06 & 07 mai 2005	EVREUX VB	HAUTE-NORMANDIE
FINALE DE LA COUPE DE FRANCE ESPOIR MASCULINE	05, 06 & 07 mai 2005	LA ROCHE SUR YON	PAYS DE LA LOIRE
FINALE DE LA COUPE DE FRANCE JUNIOR FEMININE	05, 06 & 07 mai 2005	US ISSOIRE VB	AUVERGNE
FINALE DE LA COUPE DE FRANCE JUNIOR MASCULINE	05, 06 & 07 mai 2005	VBC CAMBRAI	FLANDRES
FINALE DE LA COUPE DE FRANCE CADETTE	05, 06 & 07 mai 2005	ASVEL	RHONE - ALPES
FINALE DE LA COUPE DE FRANCE CADET	05, 06 & 07 mai 2005	CX ARGT MONTPELLIER	LANGUEDOC
FINALE DE LA COUPE DE FRANCE MINIME FEMININE	05, 06 & 07 mai 2005	RENNES EC	BRETAGNE
FINALE DE LA COUPE DE FRANCE MINIME MASCULINE	05, 06 & 07 mai 2005	SMOC ST JEAN DE BRAYE	CENTRE
FINALE DU CHALLENGE DE FRANCE BENJAMINE	05, 06 & 07 mai 2005	ST BARTHELEMY D'ANJOU	PAYS DE LA LOIRE
FINALE DU CHALLENGE DE FRANCE BENJAMIN	05, 06 & 07 mai 2005	<b>À déterminer</b>	

La CCS donne son accord pour les modifications d'horaires demandés par le club de RENNES EC pour solutionner un problème interne de logistique pour les Finales Minimales Féminines à savoir : jeudi 05 mai et vendredi 06 mai, **15h30 et 17h00** au lieu de 17h00 et 18h30.

La CCS précise que durant la réunion Technique, l'organisateur peut proposer des aménagements d'horaires en fonction de l'organisation et des déplacements des équipes. Toutes les modifications ne pourront se faire qu'avec l'accord de l'ensemble des responsables des différentes délégations.

Il est demandé aux membres de la CCS de bien vouloir communiquer leurs possibilités de présence pour remplir le rôle de Délégué Technique Fédéral sur les diverses finales (seniors & jeunes.)

**VI) OBLIGATIONS DES LIGUES ET DES CLUBS EN MATIERE DE « JEUNES ».**

Le contrôle des licences a été effectué par la CCS. Les 15 clubs relancés courant janvier ont satisfaits à leurs obligations pour le 31 janvier 2005.

Au regard des tableaux pour le contrôle des obligations des équipes retournés par les Ligues Régionales, chaque équipe senior remplit ses obligations en matière d'équipes de Jeunes.

.../...

**DOCUMENT ADOPTE EN BUREAU EXECUTIF DU 4 MARS 2005**

Date de création : 07/03/2005 17:24  
 Date de réunion : CCS du 18/02/2005  
 Auteur : Jean-Pierre MELJAC  
 Date d'impression : 07/03/2005

## VII) PROPOSITIONS DE LA CCS A L'AG FEDERALE 2005

### Article 4 du RGEN

La Commission pense qu'il vaut mieux ne pas revoir. En effet, il s'agit essentiellement des rencontres de Coupe de France jeunes. Il nous semble impossible d'avoir une enquête, de prendre une décision qui infirme la décision de l'arbitre et de faire rejouer le tournoi avant le tour d'après. Les dates sont trop rapprochées.

### Article 13 du RGEN

1) qualification des joueurs 3° alinéa

D'accord pour exclure le beach mais nouvelle formulation :

Tout groupement sportif dont un joueur est sélectionné dans une équipe nationale FFVB **de 6x6 indoor** peut demander le report d'une rencontre nationale de la catégorie d'âge du joueur, implantée le jour où **ce** joueur doit être à la disposition de l'équipe nationale pour une rencontre ou **la préparation qui la précède immédiatement**. Ce report est de droit.

### Article 13 du RGEN

2) Surclassement des joueurs

Reformulation du petit b qui n'est pas très clair. Ne faire qu'un alinéa des 2 premiers reformulés et garder le 3° qui devient ainsi le 2°.

b) **Quand un double surclassement est nécessaire pour participer à une rencontre fédérale, régionale ou départementale, le joueur concerné doit obligatoirement présenter sa licence revêtue de la mention « double surclassement régional » ou « double surclassement ». Dans le cas contraire, l'arbitre ne doit pas le laisser participer.**

### Article 20 du RGEN

Apport d'une précision au 4° alinéa. On peut difficilement admettre qu'une équipe qui aurait fait un déplacement, de parfois plus de 500 kilomètres aller, ne puisse pas jouer son second match, même si ses espoirs de qualification sont quasiment nuls.

Ajouter une parenthèse à la fin : **(à l'exception des rencontres ou des tournois réunissant plus de deux équipes comme en Coupe de France jeunes)**

### Article 21 du RGEN

Inverser les scores dans le premier alinéa : on perd **0/3- 00/25 –00/25- 00-25** et non l'inverse.

Sur les propositions envoyées par Daniel MURAIL au Président de la CCS, les réponses de la Commission sont :

Accord mais pas unanimité sur le fait de considérer les équipes CFC comme des équipes réserves, sur les montées et descentes, du régional à la N1.

Accord mais pas unanimité sur le fait, pour des joueurs en CFC de ne pas pouvoir rejouer en réserve fédérale s'ils ont déjà joué le même week-end en LNV.

Difficile de limiter à 3 le nombre de joueurs CFC évoluant en réserve.

.../...

**DOCUMENT ADOPTE EN BUREAU EXECUTIF DU 4 MARS 2005**

Date de création : 07/03/2005 17:24  
Date de réunion : CCS du 18/02/2005  
Auteur : Jean-Pierre MELJAC  
Date d'impression : 07/03/2005

UGS accord sur la politique de réserver l'UGS aux équipes seniors « phares ».  
Regroupement de licenciés : accord sur le fait de leur interdire les Coupes de France jeunes et de leur autoriser les championnats régionaux et départementaux.

### **Autres propositions et avis :**

La formule Play off/Play down testée ces dernières années en N1 et N2 ne fait pas l'unanimité n'atteint pas, semble-t-il, les objectifs qu'on lui avait fixés.

Le championnat n'en est pas rendu plus vivant pour autant et la formule génère de grosses difficultés pour les clubs (déplacements, difficultés pour la deuxième vague d'implantation).

La Commission propose :

- de maintenir le principe pour la N1 masculine où il est bon de regrouper les meilleurs afin de préparer sportivement au mieux l'accession à la Pro B.
- de lancer une enquête en N1 féminine où les difficultés ne proviennent pas seulement de la formule. Il serait bon d'avoir les motivations des clubs de N1 féminine, de connaître plus précisément leurs difficultés, et d'entendre leurs propositions d'amélioration, s'ils en ont.
- De revenir dès la saison prochaine si possible au système précédent des trois poules de 12 en N2, avec une phase finale pour désigner le champion.



### **Destinataires :**

Ligues Régionales Métropolitaine et d'Outre-Mer  
Membres du Comité Directeur Fédéral  
Membres de la CCS  
Diffusion interne

**DOCUMENT ADOPTE EN BUREAU EXECUTIF DU 4 MARS 2005**

Date de création : 07/03/2005 17:24  
Date de réunion : CCS du 18/02/2005  
Auteur : Jean-Pierre MELJAC  
Date d'impression : 07/03/2005